

Burundi : La Banque centrale interdit les transactions en devises étrangères

Arrib News, 03/08/2010 – Source Xinhua – L'association Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Évolution de la Mentalité (Parcem), du Burundi, s'insurge contre la décision de la Banque centrale du pays d'interdire l'utilisation des devises dans les transactions intérieures. "Au moment où le Burundi vient d'entrer avec le 1er juillet au Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et se prépare à entrer dans l'Union douanière de cette communauté, c'est les autorités de la Banque centrale d'accident de se recroqueviller sur elles-mêmes en interdisant l'usage des devises dans les transactions intérieures du pays", a indiqué mardi Faustin Ndikumana, président de la Parcem. La Banque centrale burundaise indique que l'usage des devises étrangères à l'intérieur du pays, comme le paiement du loyer et le minerval en devises, viole "la réglementation en vigueur". "Ces mesures ne sont en rien nouvelles puisque la loi a toujours dit que les transactions se font en monnaie locale, en BIF", déclare Gaspard Sindayigaya, gouverneur de la Banque de la République du Burundi (BRB, Banque centrale). Le président de la Parcem demande aux autorités de la Banque centrale d'initier un dialogue entre les opérateurs économiques, les chercheurs et tous les autres partenaires intéressés avant de prendre des décisions d'une telle ampleur.